



Féchy, le 27 octobre 2015

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 8 décembre 2015

**Préavis n° 5/2015 – Budget 2016**

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2016 établi sur la base d'évaluation des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2016 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 6'767'176.—
❖ aux recettes	CHF 6'731'390.—

soit un excédent de charges de	CHF 35'786.—
	=====

Ce budget était à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

**0. PREAMBULE**

La répartition des charges des employés communaux dans les comptes respectifs de leurs activités, tel que prévu lors du budget précédent, a été adaptée et corrigée en rapport à l'expérience de l'année en cours.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

Le montant alloué à la Municipalité a été légèrement diminué pour s'adapter à la moyenne prévisible des engagements des élus. Il tient compte des charges AVS. Les salaires du personnel ont été adaptés d'une annuité selon la table de l'administration cantonale, en fonction du degré de satisfaction. Nous avons également tenu compte de la part fezzolane d'une employée partagée avec la commune d'Aubonne jusqu'au 31 décembre 2016.

## **2. FINANCES**

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base des acomptes pour 2015 communiqués par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) nous offrant une substantielle augmentation de celui-ci et des impôts en général.

Toujours selon les chiffres communiqués par les instances cantonales, notre participation au fonds de péréquation intercommunal devrait diminuer d'environ CHF 100'000.—.

## **3. DOMAINES ET BATIMENTS**

### Forêt :

Le budget du compte forêt reste très légèrement déficitaire, le prix du bois subit toujours les aléas de l'Euro face au Franc Suisse. L'entretien régulier de la forêt reste assuré et la vente de bois demeure optimiste.

### Vignes :

Pour mémoire les versements de la Cave de Mont-Féchy s'échelonnent sur 2 années comptables. Au vu de la récolte 2015, des quotas qui n'ont pu être atteints en raison de la sécheresse, le produit de vente de moût 2016 a été estimé en légère hausse, partant du principe que ce qui est rare et cher se vend mieux !

### Bâtiments :

L'importante augmentation des charges d'entretien des bâtiments communaux pour un montant de CHF 286'230.—est due principalement des travaux de rénovation prévus dans le bâtiment de l'auberge ainsi que des aménagements des alentours du refuge.

## **4. TRAVAUX**

### Route, ruisseaux et voirie

Le montant de CHF 21'000.—a été attribué à un fonds de réserve pour permettre la liquidation tardive des comptes de l'Entreprise de Correction Fluviale et pouvoir financer une participation communale que le canton souhaite nous facturer. Cet avis de refacturation a fait l'objet d'une réclamation et nous sommes dans l'attente de la détermination de l'Etat.

### Parc, promenade et cimetière

L'augmentation du budget de ce poste provient de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule communal, en remplacement du Campo.

### Epuraton :

Les frais de fonctionnement budgétisés de la station d'épuration intercommunale de Perroy (AIEE) sont de CHF 233'000.—pour l'année 2016 ; pour mémoire, ces frais correspondent aux coût de fonctionnement.

## **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

Les comptes de l'enseignement primaire et secondaire ont été regroupés afin de correspondre aux budgets et comptes fournis par l'ASSAGIE. La diminution des coûts à charge de notre commune provient d'une part du nombre d'élèves enclassés ayant passés de 96 en 2015 à 89 en 2016, et du chiffre officiel de la population ayant également diminué d'autre part.

## **6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE**

### Corps de police :

Notre participation à la police cantonale reste stable aux environs de 160'000.—.

### Défense contre l'incendie :

Suite à un exercice comptable complet, le SDIS de l'Etraz a dû adapter ses frais de fonctionnement à CHF 32.—par habitant.

### Protection civile :

L'obligation de l'organisme de quitter ses locaux de Morges pour s'installer à Saint-Prex entraîne une augmentation des charges de CHF 1.85 par habitant.

## **7. PREVOYANCE SOCIALE**

Notre participation est revue à la baisse de CHF 160'000.—, une fois n'est pas coutume ! Les charges liées aux activités de l'ARASMAC restent inchangées.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil Général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 5/2015
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **décide**

D'adopter le budget pour l'année 2016 qui prévoit un excédent de charges de CHF 35'786.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

*Carole Bettems*

Carole Bettems

la Secrétaire

*Katyla Labhard*

Katyla Labhard

